

No. de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Comité exécutif  
Le 22 septembre 2010

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille dix**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Alarie, sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Claude Brouillette	Dany Poulin (prend son siège à 19h29)
Denis Lamy	Louise Rocheleau Laporte
Yvon Lemire	Pierrette Rouillard

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin	Nathalie Bellerose
----------------	--------------------

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Lucie Trudel	Directrice des Services complémentaires
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.  
Monsieur Claude Alarie, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2010

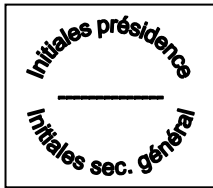
23-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président salue l'assistance.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

## **DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière du Club des petits déjeuners du Québec pour l'activité « Déjeuner des grands » qui se déroulera le mercredi 6 octobre prochain, de 7h30 à 9h au Restaurant Poivre Noir à Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** la mission du Club des petits déjeuners du Québec de donner une chance égale de réussite à tous les enfants en leur offrant un petit déjeuner complet et nutritif;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs élèves de nos écoles bénéficient des services de cet organisme;

**CONSIDÉRANT** le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

24-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 400,00\$ soit versé pour l'achat de deux billets au coût de 200,00\$ chacun pour le « Déjeuner des grands » du Club des petits déjeuners du Québec pour supporter le travail des bénévoles de cette organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LES ÉCHECS AMUSANTS**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de l'organisme « Les échecs amusants » pour le tournoi jeunesse d'échecs qui se tiendra à Trois-Rivières le samedi 23 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT** la participation possible d'élèves de notre Commission scolaire à ce tournoi;

**CONSIDÉRANT** la mission de cet organisme qui est de promouvoir les échecs auprès du grand public mais principalement auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT** le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

25-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QU'une contribution financière de 150,00\$ soit remise à l'organisme « Les échecs amusants » pour le tournoi jeunesse d'échecs et qu'une demande soit acheminée à l'organisme afin de recevoir les états financiers de l'activité du 23 octobre dès que ceux-ci seront disponibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

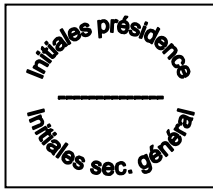
### **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LA FENÊTRE CENTRE D'IMMERSION AUX ARTS**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de l'organisme La Fenêtre pour leur 11<sup>e</sup> édition de la vente aux enchères d'œuvres d'art qui se tiendra le 5 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que l'implication de cet organisme au Centre d'éducation des adultes Chemin-du-Roy et à l'école Marie-Leneuf;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire d'être présente et active dans le milieu socioéconomique, culturel et sportif;

**CONSIDÉRANT** le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation du budget « contribution à divers organismes »;



26-CE/10-09-22

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Comité exécutif  
Le 22 septembre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE

QU'une contribution financière de 400,00\$ soit remise à La fenêtre comme soutien à la 11<sup>e</sup> édition de leur vente aux enchères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE LES DEUX RIVES**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de la Fondation prévention suicide Les Deux-Rives pour le cocktail-bénéfice à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire de participer à la vie communautaire et économique de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'importance du travail de prévention fait auprès des jeunes par la Fondation;

**CONSIDÉRANT** le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation du budget « contribution à divers organismes »;

27-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE

QU'une contribution financière de 170,00\$ soit remise à La Fondation prévention suicide pour faire l'achat 2 billets au coût de 85,00\$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CLUB DE HOCKEY MIDGET AAA LES ESTACADES**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière du Club de hockey Midget AAA Les Estacades pour l'activité « Cocktail » qui se déroulera le 5 octobre prochain, de 18h à 20h au Centre sportif Alphonse-Desjardins.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

**CONSIDÉRANT** le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

28-CE/2010-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 300,00\$ soit versé au Club de hockey Midget AAA Les Estacades pour l'achat de 4 billets au coût de 75,00\$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL ENSEIGNANT - RESCISIONS DE RÉSOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 159-CE/10-05-12 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, de monsieur Yanick Robert, en raison d'un surplus de personnel;

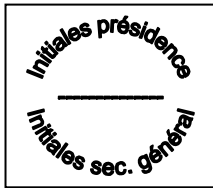
**CONSIDÉRANT** la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

29-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE la résolution 159-CE/10-05-12 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** la résolution 160-CE/10-05-12 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, de madame Suzanne St-Hilaire, en raison d'un surplus de personnel;

**CONSIDÉRANT** la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

30-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE la résolution 160-CE/10-05-12 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** la résolution 170-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, de madame Lyne Therrien, en raison d'un surplus de personnel;

**CONSIDÉRANT** la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

31-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE la résolution 170-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### PERSONNEL ENSEIGNANT - ENGAGEMENTS

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

32-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Éric Desjardins soit engagé à titre d'enseignant en éducation physique, à l'école secondaire des Pionniers, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

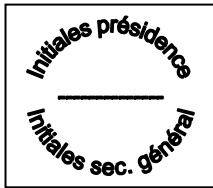
33-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Anne Brodeur soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Dollard, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

34-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE madame Cathy Samson soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Saint-Pie-X, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

35-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

QUE madame Patricia-Julie Lebrun soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école secondaire des Pionniers, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

36-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Rachel Nadeau soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Curé-Chamberland, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

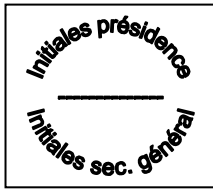
QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

37-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Annie Crête soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école primaire de Louiseville, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

38-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE madame Marie-Claude Lesage soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école du Moulin, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

39-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Annie Lefrançois soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école le Point-Tournant, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

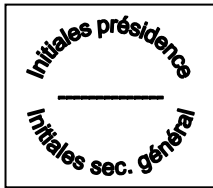
40-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Julie Cossette soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école secondaire l'Escale, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



41-CE/10-09-22

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE monsieur François De Carufel soit engagé à titre d'enseignant en adaptation scolaire, à l'école secondaire l'Escale, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42-CE/10-09-22

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

QUE madame Stéphanie Buisson soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Chavigny, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43-CE/10-09-22

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

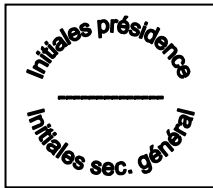
QUE monsieur Eric St-Arnaud soit engagé à titre d'enseignant en adaptation scolaire, à l'école du Moulin, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;



44-CE/10-09-22

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Geneviève Houle soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école du Moulin, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

45-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE madame Valérie Lachance soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école le Point Tournant, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

46-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Claude Beaudoin soit engagé à titre d'enseignant en musique, à l'école de musique Jacques-Héту, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

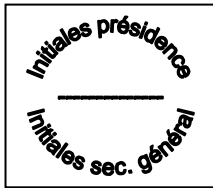
**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

47-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Mélanie Cayouette soit engagée à titre d'enseignante au préscolaire, à l'école Ami-Joie-et-des-Grès, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.



QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

48-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE madame Chantale Boulay soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Madeleine-De Verchères, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

49-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

QUE madame Martine Chayer soit engagée à titre d'enseignante au préscolaire, à l'école primaire de Louiseville, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

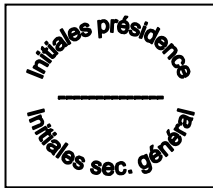
50-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Nancy Drolet soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de la Solidarité, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

51-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Geneviève Rheault soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Belle-Vallée, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

52-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE madame Dany Lafond soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-François-d'Assise, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

53-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Karine Grenier soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-Gabriel-Archange, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

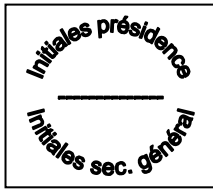
QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



54-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Stéphanie Collin soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de la Source, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

55-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE madame Myriam Duval soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Belle-Vallée, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

56-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

QUE madame Caroline Beaudoin soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école primaire de Louiseville, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

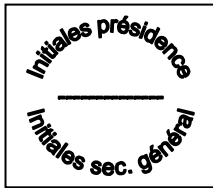
**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

57-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Manon Massicotte soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école du Versant-de-la-Batiscan, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.



QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

58-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Caroline McDonald soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

59-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE madame Jennifer Lacourse soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école primaire de Louiseville, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

60-CE/10-09-22

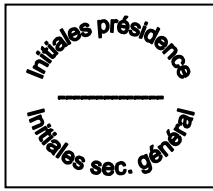
IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Jessica Caouette soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

61-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Josée L'Heureux soit engagée à titre d'enseignante en accueil et francisation, à l'école secondaire des Pionniers, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

62-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Claude Bédard soit engagé à titre d'enseignant en horlogerie, au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

63-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

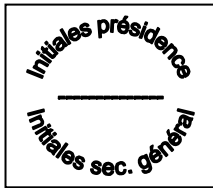
QUE madame Manon Laroche soit engagée à titre d'enseignante en cuisine, au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

64-CE/10-09-22

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Cathy Bellemare soit engagée à titre d'enseignante en coiffure, au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

65-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Debbie Mongrain soit engagée à titre d'enseignante en mécanique, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

66-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE monsieur André Sanscartier soit engagé à titre d'enseignant en charpenterie-menuiserie, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

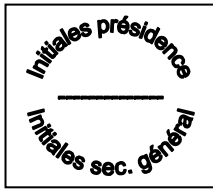
**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 11-7.14 C) de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

67-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

QUE madame Marie-Paule Loranger soit engagée à titre d'enseignante en alphabétisation, au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** la clause 11-7.14 C) de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

68-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Geneviève Austin soit engagée à titre d'enseignante en français, au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, du 25 août 2010 au 30 juin 2011.

QUE cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école à l'école intégrée des Forges;

**CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

69-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE madame Nathalie Roy soit engagée à titre de secrétaire d'école à l'école intégrée des Forges, à temps complet (30 heures / semaine – poste à caractère cyclique), à compter du 25 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école à l'école primaire de Louiseville;

**CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

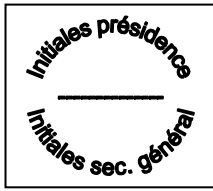
**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

70-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSÉ, COMMISSAIRE,

QUE madame Sonia Simard soit engagée à titre de secrétaire d'école à l'école primaire de Louiseville, à temps complet (30 heures / semaine – poste à caractère cyclique), à compter du 8 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une agente ou d'un agent de bureau classe 1 aux Services de la formation professionnelle, de la formation des adultes et du service aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

71-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Danielle Haché soit engagée à titre d'agente de bureau classe 1 aux Services de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et de Formation Conseil Mauricie, à temps complet (35 heures / semaine), à compter du 22 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **PERSONNEL DE SOUTIEN – ABOLITION DE POSTE**

**CONSIDÉRANT** le poste de technicien en organisation scolaire laissé vacant aux Services de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et de Formation Conseil Mauricie;

**CONSIDÉRANT** la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

72-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE le poste de technicien en organisation scolaire (poste régulier à temps complet 35 heures / semaine) aux Services de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et de Formation Conseil Mauricie, soit aboli à compter du 7 septembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **PERSONNEL PROFESSIONNEL – ENGAGEMENTS**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une ou d'un psychologue aux écoles primaires Ami-Joie-et-des-Grès et de Pointe-du-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

73-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Sandra Dicaire soit engagée à titre de psychologue, à temps complet (31,5 heures/semaine), aux écoles primaires Ami-Joie-et-des-Grès et de Pointe-du-Lac, à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

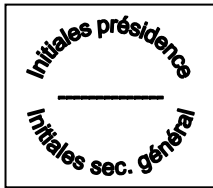
**CONSIDÉRANT** le besoin d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur à l'école primaire de Louiseville;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

74-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

QUE madame Judith Gagné soit engagée à titre de psychoéducatrice, à temps complet (30 heures/semaine), à l'école primaire de Louiseville, à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique au Centre de formation professionnelle Qualitech;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

75-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE madame Maggie M-Bouchard soit engagée à titre de conseillère pédagogique, à temps complet (35 heures/semaine), au Centre de formation professionnelle Qualitech, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une ou d'un psychologue aux écoles Marie-Leneuf, du Moulin, Avenues-Nouvelles et le Point-Tournant;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

76-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE madame Nathalie Proulx soit engagée à titre de psychologue, à temps complet (35 heures/semaine), aux écoles Marie-Leneuf, du Moulin, Avenues-Nouvelles et le Point-Tournant, à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une ou d'un bibliothécaire aux écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire et les orientations du « Plan d'action sur la lecture à l'école » du MELS;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

77-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

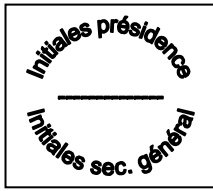
QUE madame Catherine Richard soit engagée à titre de bibliothécaire, à temps complet (35 heures/semaine), aux écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire et les orientations du « Plan d'action sur la lecture à l'école » du MELS, à compter du 3 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une agente ou d'un agent de réadaptation à l'école secondaire Avenues-Nouvelles;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



78-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Nancy Roy soit engagée à titre d'agente de réadaptation, à temps complet (35 heures/semaine), à l'école secondaire Avenues-Nouvelles, à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une agente ou d'un agent de réadaptation à l'école primaire de la Solidarité;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

79-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Stéphanie Trudel soit engagée à titre d'agente de réadaptation, à temps complet (30 heures/semaine), à l'école primaire de la Solidarité, à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **PROJETS D'INVESTISSEMENTS – NOMINATION D'ENTREPRENEURS**

##### **RÉFECTION DU STATIONNEMENT DU PAVILLON DE LA SALLE - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** le projet de Réfection du stationnement du pavillon De La Salle;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la conformité des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. François Bergeron, de Teknika HBA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

80-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSÉ, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Pagé Construction, div. De Sintra, au montant de 219 076,32 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection du stationnement du pavillon De La Salle, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

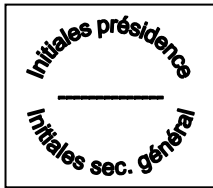
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

##### **INSTALLATION D'ASCENSEUR ET D'UNE PASSERELLE AU PAVILLON ST-LOUIS - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** le projet « Installation d'ascenseur et d'une passerelle au pavillon St-Louis »;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;



81-CE/10-09-22

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;  
CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yvon Héroux, architecte;  
CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,  
QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Les entreprises Christian Arbour inc., au montant de 598 993,00 \$, excluant les taxes, pour le projet « Installation d'ascenseur et d'une passerelle au pavillon St-Louis », conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);  
QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS OPTOÉLECTRONIQUES POUR L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES**

**CONSIDÉRANT** que les équipements optoélectroniques requis pour l'opération du réseau de fibres optiques ne seront plus supportés par le manufacturier à compter de janvier 2011.  
**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir et d'assurer la qualité de service du réseau de fibres optiques;  
**CONSIDÉRANT** l'importance stratégique du réseau de fibres optiques pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications tant pour l'administration que la pédagogie;  
**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier par le personnel du Service de l'informatique;  
**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'informatique.

82-CE/10-09-22

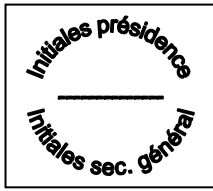
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE  
QUE la Commission scolaire accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Belle Canada, au montant de 186 088,35 \$, excluant les taxes pour le projet de renouvellement des équipements optoélectroniques du réseau de fibres optiques.  
QUE le Président de la Commission scolaire et le Directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(À 19H29, monsieur Dany Poulin prend son siège.)

**CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT - HUILE À CHAUFFAGE 2010-2011**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation relativement à l'approvisionnement d'huile à chauffage pour les établissements de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;  
**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;  
**CONSIDÉRANT** le budget de fonctionnement 2010-2011;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

83-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, le tout conformément à la politique d'approvisionnement en vigueur, accorde le contrat d'approvisionnement d'huile à chauffage pour l'année scolaire 2010-2011, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mélançon & Fils inc., au coût de 0,63 \$/litre (huile à chauffage # 2) et 0,675 \$/litre (diesel).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AUTORISATION CAUTIONNEMENT - COMPLEXE MULTIDISCIPLINAIRE LES ESTACADES**

**CONSIDÉRANT** les besoins financiers du Complexe multidisciplinaire les Estacades pour la gestion du fonds de roulement de ses opérations ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Caisse Desjardins les Estacades à l'effet que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution pour le Complexe multidisciplinaire les Estacades pour un montant n'excédant pas 300 000 \$ ;

84-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution envers la Caisse Desjardins les Estacades pour toutes dettes et obligations, présentes et futures que le Complexe multidisciplinaire Les Estacades lui doit ou pourra lui devoir de temps à autre, pour une somme n'excédant pas 300 000 \$ en capital et intérêts. Ce cautionnement est valable jusqu'au 30 octobre 2011 et renouvelable annuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SIGNATURE DU BAIL – COMPLEXE MULTIDISCIPLINAIRE LES ESTACADES**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire est propriétaire de l'ensemble des immeubles et bâtiments érigés au 260, rue Dessureault, Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe multidisciplinaire Les Estacades désire louer certains locaux appartenant à la Commission scolaire aux fins d'y exercer certaines activités dont le service de garde, l'exploitation de concessions alimentaires, la location de locaux et la fourniture de droits d'admission à la communauté;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire accepte de louer certains locaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner les conditions et modalités afférentes à ladite location dans un écrit sous seing privé;

85-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

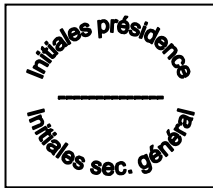
QUE messieurs Yvon Lemire, président et Michel Morin, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat de bail ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT DE GESTION – COMPLEXE MULTIDISCIPLINAIRE LES ESTACADES**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire est propriétaire d'un Complexe multidisciplinaire;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe multidisciplinaire Les Estacades (ci-après nommée : « Le COMPLEXE ») est un organisme sans but lucratif constitué, notamment, dans le but de gérer ledit complexe;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 septembre 2010

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire désire retenir les services du COMPLEXE pour la gestion des locaux du complexe ne faisant pas partie du bail;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire désire offrir au COMPLEXE pour chaque exercice financier toutes les heures résiduelles qu'il n'utilise pas pour ses élèves ou qu'il n'a pas louées préalablement à des tiers et le COMPLEXE désire les acquérir pour les exploiter à son propre compte;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner les modalités de leur entente dans un écrit sous seing privé;




86-CE/10-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE messieurs Yvon Lemire, président, et Michel Morin, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat de gestion ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – juillet 2010
-  Liste des frais de déplacement – juillet 2010
-  Rapport du comité de vérification des comptes – juillet 2010

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 37, DANY POULIN, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

---

Le président

---

La secrétaire générale